

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDEES 170 Kiosque de services "Lulu dans ma rue" à Saint-Paul (4e) - Convention avec l'Association de Préfiguration pour le Comptoir Des Services.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement des activités commerciales sur l'espace public parisien du 21 septembre 2010 ;

Vu l'avis de la Direction de l'urbanisme et des Architectes des Bâtiments de France ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association APCDS, pour l'exploitation d'un kiosque de services à Saint-Paul (4e), dénommé Lulu dans ma rue ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Un emplacement de commerce sur l'espace public d'une surface de 5,5 m² est créé au niveau du terre-plein, face au 103 rue Saint-Antoine, à Saint-Paul (4e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'occupation du domaine public autorisant l'association APCDS à exploiter un kiosque de services sur l'emplacement précité, pour une durée de 1 an.

Article 3 : L'association APCDS versera à la Ville de Paris une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 1.200 euros par an.

Article 4 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, rubrique 91, nature 703 21 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et les suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO